

LETTRE OUVERTE du Maire de RUELLE SUR TOUVRE

OBJET : EHPAD de RUELLE (réf. Article CL du 24 juillet 2021)

Monsieur le Rédacteur en chef,

Par ce courrier, j'entends tout d'abord rappeler un fait historique, à savoir que l'Hôtel de retraite de RUELLE n'a pas été créé par l'ancêtre de Naval Group qu'était la « Fonderie » mais par quatre ouvriers de celle-ci, visionnaires humanistes et philanthropes, qui ont engagé leurs deniers personnels dans la construction de cet établissement au début des années 70 afin de faire œuvre solidaire au profit des personnes âgées de la commune.

Ensuite, je tiens à rétablir quelques vérités sur plusieurs points évoqués dans l'article publié dans votre journal le 24 juillet :

1/ L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine a recalé les quatre terrains successifs proposés sur Ruelle au motif de leur éloignement du cœur de ville. Je récuse totalement cette argutie, en particulier concernant le stade Léo Lagrange, dernier site localisé à moins de 300 mètres de tous les services et commerces de la commune.

2/ L'article fait dire au Maire de Champniers qu'il a proposé un terrain « en accord avec les élus de Ruelle »... Je rappelle simplement qu'en tant qu'élus communautaires, Michaël Laville a voté la motion soutenant l'implantation de l'EHPAD du futur sur la commune de Ruelle, adoptée à l'unanimité par Grand Angoulême le 27 mai dernier. Au préalable, dans un courrier en date du 30 avril 2021 adressé à l'opérateur LINKCITY mandaté par la Mutualité, il écrivait : « ... *nous réaffirmons notre position en faveur de la commune de Ruelle sur Touvre et dans la mesure où celle-ci porterait à votre connaissance un terrain recevable, nous vous demanderions de le viser en priorité...* ».

3/ L'EHPAD du Futur détaillé dans l'article par le Président de la Mutualité Française Charente a été conceptualisé par le promoteur privé LINKCITY, filiale du groupe BOUYGUES, qui pourrait vouloir imposer un modèle duplicable partout en France... A aucun moment, au cours des 4 années de relations étroites que j'ai entretenu avec la Mutualité, celle-ci n'a fait état d'une construction réalisée par un bailleur social mais d'une vente en l'état final d'achèvement (VEFA) confiée à LINKCITY pour son compte.

../..

4/ La directrice de l'ARS Charente organise une visio-conférence le 2 Août prochain. Selon Atika Rida Chafi, son objet consisterait à y étudier une possible restructuration de l'actuel EHPAD des Carreaux avec des financements de l'Etat, sur un nombre de lits à définir, géré par un autre partenaire que la Mutualité. Nous y prendrons évidemment toute notre part, avec le soutien d'élus départementaux que j'associe à cette démarche que je souhaite constructive et porteuse d'avenir.

Ce dossier majeur de maintien d'un EHPAD sur le territoire communal a mobilisé depuis 2016 l'énergie d'élus municipaux successifs. Vous pouvez donc imaginer l'ampleur de notre déception ; déception d'autant plus grande que nous considérons avoir fait tout notre possible afin d'apporter des solutions alternatives aux aléas soulevés par nos interlocuteurs. Je vais maintenant m'engager, avec l'ensemble de mon conseil municipal, pour que nos aînés puissent disposer d'offres de résidences diversifiées à Ruelle sur Touvre.

Espérant par la présente avoir complété utilement l'information de votre lectorat, je vous adresse, Monsieur le Rédacteur en chef, mes meilleures salutations.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN